

2015-6500
2016-03-01

**OBPA
POUR LA FABRICATION DE FONGICIDES ET DE BACTÉRICIDES**

UTILISATIONS INDUSTRIELLES SEULEMENT

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

GARANTIE:

10,10'-Oxybisphénoxarsine 97,0%

**NO. D'ENREGISTREMENT: 21021
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

DANGER

POISON

**CORROSIF POUR LES YEUX ET IRRITANT POUR LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU**

Contenu Net Kg (Lb)

**ROHM AND HAAS CANADA INC.
2 MANSE ROAD
WEST HILL, ONTARIO M1E 3T9
1-800-268-4201**

**ROHM AND HAAS CHEMICALS LLC
100 Independence Mall West
Philadelphia, PA 19106-2399
United States**

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne doit être employé que pour la fabrication d'un produit antimicrobien qui est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes

PRÉCAUTIONS

RISQUES POUR LES HUMAINS ET POUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES
DANGER

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

CORROSIF POUR LES YEUX. CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU.

MORTEL S'IL EST AVALÉ. MORTEL OU TOXIQUE S'IL EST ABSORBÉ PAR LA PEAU. SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU. PEUT ÊTRE FATAL SI INHALÉ. NE PAS RESPIRER LA POUSSIÈRE .

Ne pas éclabousser sur la peau, dans les yeux ou sur les vêtements. Éviter toute formation de poussière. Porter des lunettes protectrices, des gants et des vêtements de protection.

Toxique pour les poissons et la faune. Ne pas appliquer directement à l'eau.

ENTREPOSAGE

Conserver le produit dans son contenant d'origine. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des semences, de la nourriture pour animaux, des engrais et des autres pesticides. Tenir loin du feu, des flammes nues et des autres sources de chaleur.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation . S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.